



L'adhésion à l'association Familles Rurales de 23.50 € est obligatoire. Elle est valable pour l'ensemble de la Famille et des activités, dans toutes les associations Familles Rurales de France.

Celle-ci sera facturée automatiquement chaque année.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Afin d'assurer les meilleures conditions de sécurité et d'accueil, aucun enfant ne pourra être accueilli sans un dossier d'inscription complet.

Une fois la première inscription réalisée, l'association vous transmettra les identifiants nécessaires pour accéder au Portail Familles et ainsi pouvoir finaliser votre inscription, gérer vos informations, vos réservations et vos règlements avec facilité.

NOUVEAU

Pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches, l'Association a mis en place un lieu unique pour les inscriptions, la facturation, les annulations, l'utilisation de l'application ou pour toute information complémentaire.

Vous pouvez dorénavant joindre le **secrétariat Enfance Jeunesse au 07 83 55 24 54 – enfancejeunesse.einville@famillesrurales.org** ou directement dans les locaux de l'association, **58 Grande Rue à Einvile.**

DELAIS D'INSCRIPTION

L'inscription pour les accueils matin ou soir devront se faire **au plus tard la veille avant 16h.**

Contraints par la commande des repas, les inscriptions pour le temps de midi devront être réalisées **au moins 7 jours à l'avance.**

Afin de veiller à la sécurité maximum pour la prise en charge de vos enfants, il est **indispensable que les inscriptions et/ou annulations soient transmises au secrétariat, 58 Grande Rue à Einvile – 07 83 55 24 54 – enfancejeunesse.einville@famillesrurales.org** et non à l'équipe d'animation ou à l'enseignant de votre enfant.

FACTURATION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Pour éviter les frais trop importants pour les Familles, l'Association facture au $\frac{1}{4}$ d'heure de garde pour les accueils du matin et du soir (première $\frac{1}{2}$ non sécable pour permettre d'assurer le goûter des enfants puis facturation au $\frac{1}{4}$ d'heure).

Tout quart d'heure entamé est dû.

Les annulations aux différents accueils pourront se faire sur le Portail Familles la veille avant 16 heures et, en cas d'absence imprévue (maladie...), le jour même **avant 8h30** auprès du secrétariat de l'association.

Il est impératif d'annuler l'inscription de votre enfant. En cas d'absence non justifiée et sans annulation avant 8h30, **l'accueil sera facturé.**

Votre facture mensuelle sera disponible sur le Portail Familles, le 5 du mois suivant. Celle-ci est à régler à réception. Vous pouvez régler directement par Carte Bancaire via le Portail Familles ou en chèques CESU, ANCV, chèque bancaire, espèces ou virement.

ATTENTION : Les règlements de l'ensemble des sites sont à réaliser auprès du secrétariat Enfance Jeunesse de l'Association : 58 Grande Rue à Einvile. Pour toute questions sur la facturation, l'association reste joignable au **07 83 55 24 54 – enfancejeunesse.einville@famillesrurales.org**

IMPORTANT : *crédit d'impôts possible pour frais de garde des jeunes enfants (-6 ans), justificatif disponible dans votre espace, rubrique Finances.*

Attention au retard de paiement : Sans règlement malgré les rappels, votre/vos enfant(s) ne pourront plus être accueilli. Si vous êtes en difficultés, n'hésitez pas à prendre contact rapidement avec l'Association afin de trouver ensemble les meilleures solutions (échéancier, aides complémentaires...).

A défaut de règlement, l'Association se réserve le droit de ne plus accueillir le ou les enfants.

SANTE ET SECURITE

Afin d'assurer la sécurité de chacun, aucun enfant ne pourra être accueilli en cas de maladie contagieuse. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, l'Association mettra en place le protocole en vigueur qui devra être respecté par chaque enfant accueilli.

En cas de maladie non contagieuse et nécessitant un traitement, celui-ci pourra lui être donné uniquement sur présentation de l'ordonnance correspondante. Aucun traitement médical ne sera administré sans l'ordonnance d'un médecin et les médicaments dans leur emballage d'origine annoté au nom de l'enfant.

Afin que l'équipe puisse réagir en fonction des besoins de votre enfant, en cas d'allergie, notamment alimentaire, un certificat médical et/ou un protocole d'accueil individualisé (PAI) pourra être demandé à l'inscription. N'hésitez pas à prendre rendez-vous en amont avec le responsable du site pour en échanger.

Un registre d'infirmérie est tenu à jour. Tous les incidents survenus y seront enregistrés et seront signalés aux Parents lors de leur arrivée s'il s'agit d'incident bénin ou en temps réel si celui-ci le nécessite.

En cas d'accident ou de situation qui nécessiterait une réaction urgente pour la santé de votre enfant, l'équipe de direction, conformément à la réglementation en vigueur pour ce type de structure, s'engage à assurer les étapes suivantes :

- A protéger l'enfant
- A alerter les Secours, l'Association et les parents
- A assurer une présence permanente auprès de l'enfant jusqu'à l'arrivée des secours et des parents

Si la situation n'est pas une urgence pour la vie de l'enfant (fièvres, chute...), les parents seront informés afin de définir ensemble la meilleure organisation et pouvoir venir le chercher s'ils le peuvent.

A la fin de chaque accueil, les enfants ne pourront être confiés qu'aux responsables légaux ou aux personnes dont le nom est précisé par les parents sur le dossier.

VIVRE ENSEMBLE

Familles Rurales Einvile et Environs pense ses accueils périscolaires et extrascolaires comme des lieux de vie où les enfants vont pouvoir évoluer et vivre des expériences sociales importantes.

Les équipes ont plaisir à imaginer des projets, des jeux et des organisations qui leur permettent d'évoluer au mieux dans leur environnement et de profiter de leur accueil. La journée des enfants est parfois longue, il est donc important de proposer des activités, libres ou accompagnées, qui respectent le rythme de chacun.

L'association reste vigilante à permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein des accueils. Il est donc imaginable de construire un accueil adapté à des besoins spécifiques si nécessaire et dans la mesure du possible, notamment pour les enfants en situation de handicap. N'hésitez pas à en échanger avec les professionnels.

Comme tout espace collectif, il s'appuie néanmoins sur des règles de bien vivre ensemble. Aussi, il est demandé à chaque enfant de respecter l'ensemble des personnes (adultes et enfants) et du matériel qui est mis à leur disposition.

Les enfants sont sous la responsabilité des responsables de site, qui sont chargés de poser le cadre et de prendre les décisions nécessaires au bien-être et à la sécurité de chacun.

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe éducative.

Afin de proposer un accueil de qualité, les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

En cas de dégradation, la réparation des dommages sera à la charge de la Famille.

Si le comportement d'un enfant venait à perturber gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil, les parents et la direction de l'association en seront avertis. Une rencontre pourra être

proposée pour en échanger et trouver ensemble une solution qui convienne tant à l'enfant qu'au fonctionnement de l'accueil.

Toutefois, si le comportement persiste, une exclusion pourra être décidée par l'association dans un souci de protection des autres enfants et du fonctionnement.

PEDAGOGIE

Chaque accueil s'appuie sur un projet pédagogique. Celui-ci précise à la fois les conditions d'accueil, les valeurs de l'association et l'organisation tout au long de l'année. Il reste disponible sur demande auprès des responsables de site.

Familles Rurales Einville et Environs est affiliée à la Fédération Départementale Familles Rurales et souhaite s'associer aux différents acteurs du territoire. Certaines actions pourront donc être organisées en collaboration avec d'autres structures ou autour de différents projets.

OBJETS PERSONNELS

Les appareils électroniques (téléphones portables, appareils multimédias, jeux vidéo...) sont strictement interdits durant les temps d'accueil.

L'équipe ne peut être tenue responsable de la perte ou casse des jouets et objets personnels apportés par les enfants durant les temps d'accueil.

Il est vivement conseillé de marquer les vêtements et sacs des enfants à leur nom pour éviter toute confusion et faciliter la restitution en cas d'oubli.

PERSONNEL

Les équipes des différents accueils périscolaires et extrascolaires du Sânon sont constituées de personnels formés (BPJEPS, BAFD, BAFA et CAP Petite Enfance, CQP...) en respect de la réglementation en vigueur, imposée par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDES).

QUELS CONTACTS ?

- Pour toute inscription / désinscription / accès au Portail Familles / questions diverses liées à la facturation, aux règlements, à la gestion et au fonctionnement global des accueils et projets périscolaires du Sânon se feront désormais **impérativement** sur un lieu unique pour l'ensemble des 3 sites (Einville, Maixe et Arracourt).

Attention : Par mesure de sécurité pour votre/vos enfant(s) et du service et par respect du fonctionnement de l'association, **aucune inscription et/ou annulation ne sera prise en compte par un autre biais**. L'Association décline toute responsabilité pour la non prise en charge de votre demande en cas de transmission de l'information par un autre biais.

07 83 55 24 54 – enfancejeunesse.einville@famillesrurales.org

- L'équipe reste disponible pour échanger quotidiennement avec les parents sur le déroulement de la journée de leur enfant mais aussi sur des préoccupations ou des questions plus précises que vous pourriez avoir. N'hésitez pas à prendre contact ou rendez-vous avec le responsable de site si vous en ressentez le besoin ! Pour toute question liée au déroulement de la journée, du fonctionnement d'un site... vous un contact direct avec les équipes pédagogiques vous sera transmis dès la rentrée.

Coupon à compléter et à remettre avec le dossier d'inscription de votre enfant

Je soussigné(e) Mr ou Mme..... atteste avoir pris connaissance du présent règlement concernant l'activité périscolaire.

Fait à Le/...../.....

Signatures des parents :